

Convention de partenariat

entre

L'Association des Retraités de l'Ifremer – Bretagne,
association loi 1901, dont le siège social est situé au Centre de Bretagne de l'Ifremer à Plouzané

Représentée par M. Luc Drévès, Président

Ci-après dénommée « L'ARIB »,

et

Le CSE-E (Comité Social et Économique d'Établissement) Centre de Bretagne de l'UES Ifremer-Genavir dont le siège est situé à Plouzané

Représenté par M. Emmanuel Rinnert, Secrétaire

Ci-après dénommé « Le CSE-E »

Préambule

Le CSE-E a été créé le 22/07/2019. Il reprend les attributions précédemment dévolues aux délégués du personnel, au comité d'établissement (CE) et au CHSCT.

L'ARIB a été créée le 25/08/2014. Elle regroupe les retraités de l'Ifremer et des organismes et filiales rattachés à l'Ifremer. Elle propose aux retraités des organismes extérieurs (exemple : CNRS) ayant travaillé sur un des sites de l'Ifremer de rejoindre l'association.

L'ARIB a pour objet de :

- Resserrer les liens d'amitié et de convivialité nés au cours de la vie professionnelle sans aucune distinction hiérarchique ;
- Promouvoir la solidarité fondée sur l'entraide et la défense collective des intérêts matériels et moraux de ses membres ;
- Être un lieu d'échanges entre tous les anciens de l'Ifremer et des organismes rattachés ;
- Proposer aux membres et à leurs conjoints des activités culturelles, de loisirs, et de voyages ;
- Entretenir des relations entre l'Institut et les membres de l'association à l'exclusion de toute relation contractuelle d'étude et de recherche ;
- Représenter collectivement les retraités.

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention (ci-après « La Convention ») a pour objet de définir le partenariat entre le CSE-E et l'ARIB.

ARTICLE 2 : Engagements du CSE-E

2.1: Soutien Loisirs vacances

Le CSE-E s'engage à fournir annuellement sa Brochure Loisirs Vacances (BLV) aux membres de l'ARIB. Les membres de l'ARIB ne pourront participer aux activités proposées que si et seulement si les salariés Ifremer-GENAVIR ne remplissent pas le nombre de places disponibles. Le tarif appliqué sera celui des membres extérieurs.

Cette brochure sera envoyée au Conseil d'Administration de l'ARIB dès production par le CSE-E.

2.2 : Carte CEZAM

Le CSE-E s'engage à fournir annuellement un nombre de cartes CEZAM suivant le reliquat disponible pour satisfaire les besoins de quelques adhérents de l'ARIB. Le montant de la contribution financière par l'ARIB sera établi en fin d'année (n-1) afin de la proposer aux adhérents ARIB au moment de leur adhésion.

2.3 : Activités ponctuelles (Penn Ar Cob)

Le CSE-E fournira ses activités ponctuelles aux membres de l'ARIB. Les membres de l'ARIB ne pourront participer aux activités proposées que si et seulement si les salariés Ifremer-GENAVIR ne remplissent pas le nombre de places disponibles. Le tarif appliqué ne sera pas subventionné. Les brochures d'activités ponctuelles seront envoyées au Conseil d'Administration de l'ARIB dès production par le CSE-E.

2.4 : Information « mutuelles »

Le CSE-E et l'ARIB s'accordent à échanger des informations à caractère non confidentiel concernant la mutuelle d'entreprise. Le suivi du contrat de mutuelle est du ressort du CSE-C.

ARTICLE 3 : Relations avec l'ASCIG

Le CSE-E facilite toute relation avec l' Association Sportive et Culturelle de l'Ifremer/Genavir (ASCIG).

ARTICLE 4 : Modalités de suivi

L'ARIB et le CSE-E s'engagent à se réunir au moins une fois par semestre pour faire le point sur l'avancée de leur partenariat en phasage avec les calendriers ASCIG et ASC.

ARTICLE 5 : Durée de la convention, renouvellement et résiliation

La présente convention est conclue pour une année, renouvelée par tacite reconduction. Elle pourra être dénoncée par une des deux parties après discussion préalable.

ARTICLE 6 : Communication

L'ARIB s'engage à mentionner au CSE-E toute activité, notamment conférence, qui pourrait être organisée de façon conjointe entre l'ARIB et l'Ifremer ou par l'ARIB seulement.

Le CSE-E mentionne l'existence de l'ARIB, notamment pour les salariés partant en retraite ou pré-

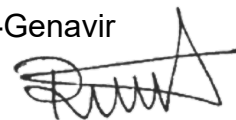
retraite, avec les moyens disponibles.

L'ARIB invitera le CSE-E à ses assemblées générales sans que les membres du CSE-E ne prennent part aux éventuels votes.

Le CSE-E s'engage à ce que le site web de l'ARIB soit mentionné sur l'intranet Ifremer du CSE.

Fait à Plouzané en deux exemplaires originaux, le 15 décembre 2023

Pour le CSE-E Emmanuel RINNERT, secrétaire du CSE UES Ifremer-Genavir



Pour l'ARIB



Luc DRÈVES
Président